DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES | 3c

COMMUNE DE VALLAURIS GOLFE-JUAN

MODIFICATION N° 5
DU PLAN LOCAL D'URBANISME

ZONAGE EMPLACEMENTS RESERVES
GOLFE-JUAN

ENQUETE PUBLIQUE PORTANT SUR LE PROJET DE MODIFICATION N°5
DU : 11 JUIN 2018
AU : 13 JUILLET 2018

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil municipal du 15 Octobre 2018

APPROBATION DE LA MODIFICATION N°5
LE : 15 OCTOBRE 2018

Madame le Maire de VALLAURIS GOLFE-JUAN

RAPPEL DES PROCEDURES CONCERNANT LE PLU EN VIGUEUR

REVISIONS	20/12/2006					
REVISIONS SIMPLIFIEES	n° 1 : 22/10/2010					
MODIFICATIONS	n° 1 : 12/12/2007	n° 2 : 15/12/2010	n° 3 : 14/03/2013	n° 4 : 29/06/2016	n° 5 : 15/10/2018	
MODIFICATIONS SIMPLIFIEES	n° 1 : 28/04/2015					
MISES A JOUR	n° 1 : 06/07/2009	n° 2 : 09/10/2013	n° 3 : 15/04/2015			
MISE EN COMPATIBILITE	n° 1 : 27/06/2014	n° 2 : 15/06/2015				

ECHELLE : 1/2000

LEGENDE :

- LIMITE DE ZONE
- ESPACE BOISE CLASSE A CONSERVER, A PROTEGER OU A CREER
- PLANTATIONS A PROTEGER Art. L151-19 du code de l'urbanisme
- SERVITUDES AU TITRE DE L'ARTICLE L151-41 4° DU CODE DE L'URBANISME
- SERVITUDES AU TITRE DE L'ARTICLE L151-41 1° DU CODE DE L'URBANISME
- EMPLACEMENT RESERVE
- N° D'OPERATION DANS LA LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES
- SERVITUDE DE POINT DE VUE
- BATIMENTS PROTEGES Art. L151-19 du code de l'urbanisme
- MARGE DE RECUL
- ZONES A RISQUE D'INONDATION Risque fort (Cf. pièce n°6.6)
- ZONES A RISQUE D'INONDATION Risque modéré (Cf. pièce n°6.6)
- VALLONS A RISQUE D'INONDATION (Cf. pièce n°6.6)
- EMPRISE DU PROJET DE LA R.D. 6107
- SECTEURS A PROTEGER Art. L151-19 du code de l'urbanisme
- DANS LES SECTEURS A PROTEGER, BATIMENTS CONCERNES UNIQUEMENT PAR LA REGLE AYANT TRAIT A LA CONSERVATION DES RYTHMES DES FACADES. Art. L151-19 du code de l'urbanisme

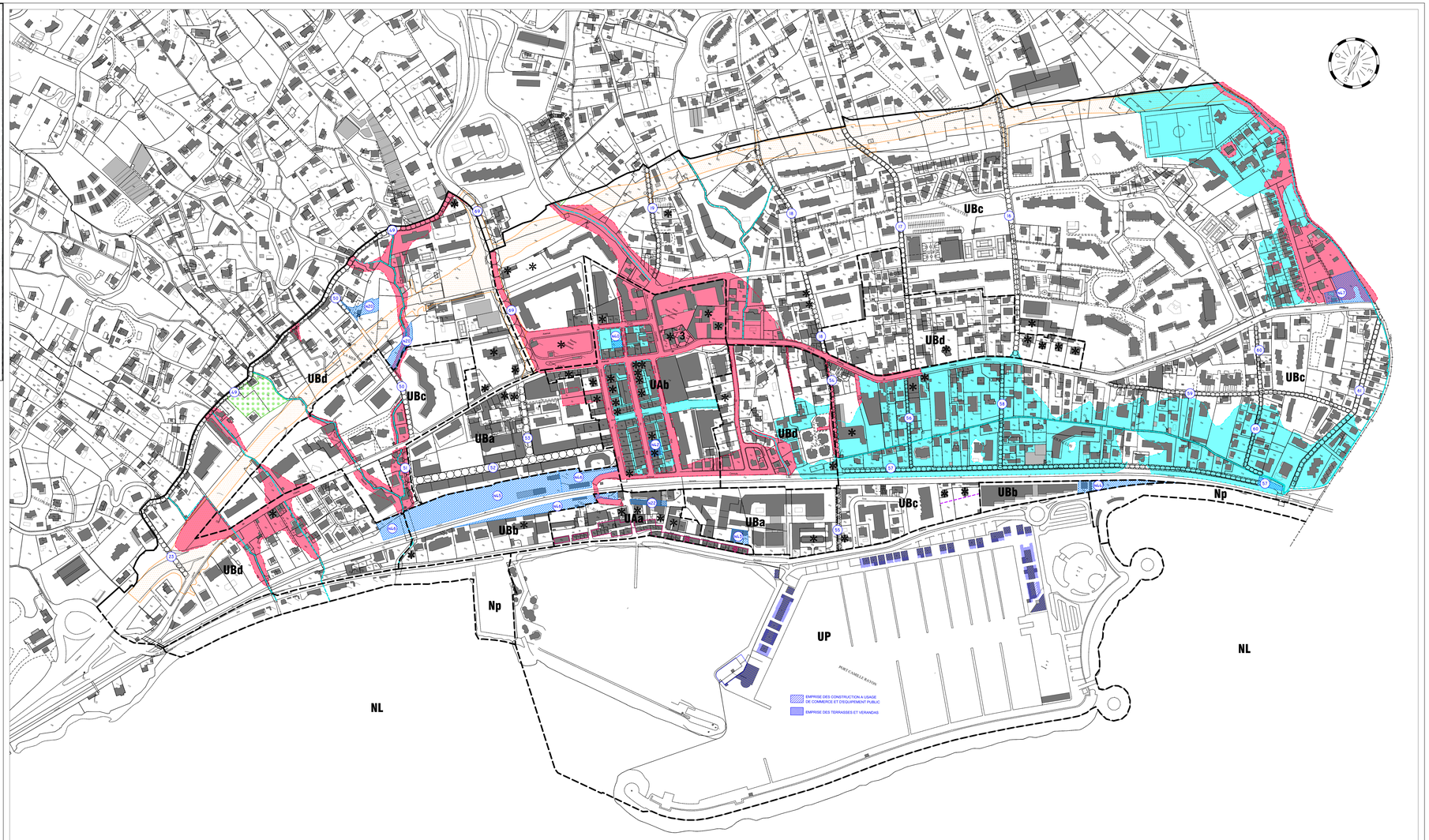

DRESSE LE 14 SEPTEMBRE 2018 PAR
ARPENTEURS GEOMETRES
SARL au capital de 10 000
Siège social
SIRET : 350 940 710 00017
Vincent DELEFORGES
GEOMETRE EXPERT
3, Impasse THANON
06160 JUAN LES PINS
TEL : 04- 93-67-60-06
EMAIL : arpenteurs.geo@wanadoo.fr